



Procès-verbal n° 27 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 16 mars 2026, 19h30, Hôtel de Ville

Présidence : Mme Joëlle Vullioud

Vice-présidence : Mme Anne Descuves

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Scrutateurs : Mme Marylaure Sirna et M. Fritz Dennler

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 45

Excusé.e.s: Françoise Reymond, Béatrice Kunz, Céline RoCHAT, Christelle Pittet-Amstutz, Fabia Meylan, Christophe Piguet, Frédéric Guyon, Jean-Yves Bodenmann, Julien Matthey, Ermias Tewelde.

Absent.e.s: Bounouar Benmenni, Paulette Reymond, Désiré Rusovsky, Lionel Savoy, Christophe Vaney.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025**
- 3. Communications de la Présidente**
- 4. Communications de la Municipalité**
- 5. Préavis 01.2026 Crédit de construction pour l'entretien routier**
- 6. Préavis 02.2026 Crédit complémentaire pour la réfection du chalet des Grands- Plats de Bise**
- 7. Divers et propositions individuelles**
- 8. Présentation Planification énergétique territoriale par M. Arthur Lespagnol et un intervenant externe**

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
Approuvé à l'unanimité.

- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025**
Approuvé à l'unanimité.

3. Communications de la Présidente

Il n'y en a pas.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. Préavis 01.2026 Crédit de construction pour l'entretien routier

M. Damien Rithner, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire son rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Pierre-Olivier Capt, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Raymond Lavanchy revient sur la durée des amortissements de 40 ans pour ce préavis, il identifie que le fait que la durée d'amortissement figure dans le corps du préavis empêche que le Conseil ne puisse amender la durée d'amortissement, alors que cela aurait été possible si elle était inscrite dans les conclusions. M. Michel Vullioud, Municipal, prend note de cette remarque pertinente.

M. Cyril Maillefer demande si le fait que l'état des routes au Crêt-Meylan soit qualifié de moyen signifie qu'il n'y ait plus de routes qui soient dans un état urgent ? M. Michel Vullioud, Municipal, explique que dans le cas précis il était adéquat d'engager cette réfection puisqu'il y avait des travaux pour les séparatifs. L'entreprise ERTEC qui a réalisé l'étude pour l'entretien des routes n'a pas analysé que la surface.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote.

Les 3 conclusions sont acceptées à l'unanimité.

1. Accorde un crédit de CHF 556'715.00 (cinq cent cinquante-six mille sept cent quinze francs) à la Municipalité pour participer au financement des passages à niveau et de la réfection routière des secteurs du Crêt-Meylan et de la Route des Fûves
2. Autorise la Municipalité à prélever dans le fonds de rénovation des routes le montant de CHF 286'465.00 (deux cent huitante-six mille quatre cent soixante-cinq francs) disponible au moment des travaux, cela conformément aux dispositions comptables (MCH1 ou MCH2) en vigueur au moment de l'inscription au bilan de ces travaux.
3. Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 556'715.00 (cinq cent cinquante-six mille sept cent quinze francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

6. Préavis 02.2026 Crédit complémentaire pour la réfection du chalet des Grands-Plats de Bise

Mme Nathalie Blondel, rapporteure de la commission Adhoc, est invitée à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Raymond Lavanchy, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de majorité qui propose de refuser les conclusions telles que présentées.

M. Jan Pittet, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de minorité qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. le Syndic, M. Bertrand Meylan et M. Jean-Fred Capt interviennent pour répondre aux rapports de la commission des finances :

M. Olivier Baudat, Syndic : *Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Je tiens tout d'abord à vous assurer que sur ce dossier la Municipalité est unie et soudée. Elle a été informée au fur à mesure de l'avancement des travaux et a soutenu M. Jean-Fred CAPT, Municipal en charge du dossier, à toutes les étapes. D'ailleurs, de citer de nombreuses fois le nom d'un Municipal dans un rapport de commission est, de l'avis de la Municipalité in corpore, déplacé sachant qu'il n'a absolument pas travaillé dans son coin sur ce dossier.*

S'agissant d'un éventuel vice de forme, la Municipalité est convaincue d'avoir été plus loin que ce que demande la procédure. En effet, elle a, dès connaissance de la situation, informé la COFIN et cette dernière en a pris acte sans demander quoi que ce soit comme courrier officiel ou montant exact, d'ailleurs inconnu encore à ce moment-là. La Municipalité a ensuite utilisé le canal des communications municipales qui sont écrites, lues en direct sur ValTV et publiées aussi bien sur le site Internet que dans La Feuille. Il est difficile de faire plus transparent et s'agissant du montant exact, il a pu être déterminé, compte tenu de la complexité du dossier, que quelques jours avant le dépôt du préavis qui nous occupe aujourd'hui.

Je passe la parole à M. Bertrand MEYLAN qui souhaitait, en tant qu'initiateur de ce projet il y a déjà plus de 10 ans, apporter quelques considérations.

M. Bertrand Meylan, Municipal : *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais vous faire part de quelques considérations à la suite des deux rapports de la Commission des finances. Vous le savez, ce projet a été engagé en 2013 et depuis, les façons de piloter et de mettre en œuvre ce type de projet ont profondément évolué. A l'époque, il n'était surtout pas question de parler de crédit d'étude ou de chef de projet. Lorsque j'ai transmis le dossier à mon collègue, en 2022, j'aurais sans doute dû attirer davantage son attention sur la complexité de ce projet ainsi que sur certaines craintes que j'avais quant au suivi assuré par le bureau d'architectes.

Depuis le début de cette législature, la Municipalité incorpore a pris un engagement clair : présenter des préavis plus transparents, avec des chiffrages plus précis. Cet engagement, nous l'assumons.

J'ai été particulièrement surpris de prendre connaissance du rapport de majorité de la COFIN, sans que celle-ci ait jugé utile de recevoir au minimum mon collègue et moi-même, afin de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à une appréciation complète du dossier. Il me semble que cela relève des règles élémentaires de bienséance institutionnelle qui devraient prévaloir dans cet hémicycle.

Vous l'aurez sans doute compris, il n'y a jamais eu de volonté de la part de la Municipalité de dissimuler des informations, mais juste d'avancer pour pouvoir finaliser un projet complexe dans les temps et ainsi permettre à nos amodiataires d'être le moins impacté possible dans leur exploitation.

Nous prenons également acte des remarques et recommandations des 3 rapports pour, à l'avenir qu'une telle situation ne se reproduise pas.

M. Jean-Fred Capt, Municipal, *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

En tant que Municipal en charge du dossier et cible de certaines attaques, je tiens à préciser quelques points. Comme indiqué, ce dossier date de nombreuses années et a (et vous avez tous les détails dans le préavis) subi de nombreuses malchances et surprises tout au long de son déroulement. J'ai une part de responsabilité que j'assume ce jour en vous présentant, de concert avec mes collègues Municipales et Municipaux, un crédit complémentaire non négligeable. Il est néanmoins nécessaire de rappeler que ce sont plus de 45 séances de chantier auxquelles j'ai assisté, en présence de notre responsable des bâtiments, M. Philippe GERTSCH, et que malgré un surcoût, ces travaux sont de qualité et à des prix corrects. Ils ont qui plus est été réalisés lorsque c'était possible par des entreprises de la Vallée de Joux. A noter que sur le montant qui vous est demandé aujourd'hui, environ 70'000.00 francs sont pris en charge par les amodiataires.

Entre les mauvaises surprises, le manque de prise en compte de certains éléments par l'architecte (je pense notamment à la zone S3), la faillite d'une entreprise ou encore les contraintes climatiques ainsi que celles liées à l'exploitation (entre autres assurer la production du Gruyère AOP), c'était quoi qu'il arrive un dossier des plus complexes. Mais à aucun moment ma volonté n'a été de dilapider les deniers publics ou de cacher quoi que ce soit.

A l'avenir, les processus seront, fort de cette expérience, clairement adaptés et je peux vous assurer que nous ne souhaitons plus jamais présenter un tel préavis dans ce genre de contexte. Si cela devait être le cas, ce sera effectué plus vite et dans les règles, même si nous saurons en outre quand contrôler quoi sans faire confiance de manière trop forte à certains mandataires pourtant bien rémunérés.

La transparence a été totale et nous ne pouvons que vous inviter à suivre les recommandations finales du rapport de la commission ad hoc ainsi que le rapport de minorité de la COFIN.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre écoute et de votre compréhension.

M. Raymond Lavanchy ajoute un complément au rapport de majorité de la Cofin :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, malgré la sévérité du rapport de la majorité de la COFIN, sachez avant tout que celle-ci n'est pas dirigée contre le projet en lui-même, accepté en 2023. Comme toutes les personnes présentes ce soir, nous sommes contents de pouvoir proposer un outil de travail décent et fonctionnel à nos amodiataires.

Nous avons entendu les justifications données de la part de notre municipalité et pouvons également comprendre les contraintes opérationnelles invoquées par celle-ci, notamment liées au calendrier des travaux. Toutefois ces éléments ne sauraient justifier le non-respect des procédures prévues à l'article 16 RCom en matière de crédits d'investissement. Le respect de ces règles constitue un principe essentiel de la gouvernance financière communale.

Dire que dès la hauteur du dépassement connu 12,89%, on a essayé de le réduire est un pari sur un résultat incertain qui visiblement n'a pas pu être tenu. Les engagements financiers doivent en principe être pris sur la base de coûts connus et réalistes.

Je vous rappelle autre part le serment que chacun d'entre nous a prêté et qui dit notamment :

D'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi nous attribue ou pourra nous attribuer.

C'est donc sans état d'âme, que le rapport de majorité de la COFIN a été rédigé, document qui ne fait que rapporter des manquements qui ne doivent pas être tolérés. Comme dit, c'est par cohérence qu'il est demandé le refus du crédit complémentaire, refus qui d'ailleurs n'empêchera ni la totale réalisation, ni le financement des travaux, du moment où la commune s'est engagée contractuellement auprès de diverses entreprises pour les réaliser.

La recommandation du rapport de majorité est sévère et ferme. Elle est de toute évidence clivante au sein du conseil mais chaque conseiller et conseillère se prononcera selon sa propre appréciation de la situation. Cela s'appelle la démocratie. Merci de votre attention.

M. Nicolas Etienne s'aligne sur le rapport de minorité de la Cofin et remercie les personnes qui ont travaillé sur ce projet. Il demande à la Municipalité si elle décide parfois de ne plus travailler avec une entreprise lorsqu'il y a manquement et déception. M. Jean-Fred Capt confirme que la Municipalité n'est pas satisfaite du travail du Bureau d'architectes dans cette situation et que de futurs mandats ne leur seront pas confiés. M. Pierre-Olivier Capt, Président de la Cofin, remercie M. Lavanchy pour son travail et la Cofin pour les débats. Il félicite la Municipalité, comme l'a fait la commission ad'hoc, d'avoir diminué les divers et imprévus. La Cofin n'a en effet pas jugé utile de demander une rencontre supplémentaire avec la Municipalité.

M. Didier Vaucher comprend que le rôle de la Cofin soit de soulever et alerter lorsqu'il y a quelque chose de bizarre. Il souhaite féliciter la Municipalité qui a amené beaucoup de transparence et de sincérité, il relève que ce préavis démontre que la gestion des projets est compliquée et est soumise à de nombreuses contraintes.

M. Daniel Kaempf reconnaît qu'il y a eu des problèmes, néanmoins, à la lecture du rapport de majorité, il a eu l'impression de lire un arrêt du Tribunal fédéral et ce n'est pas ainsi qu'il conçoit le rôle de conseiller communal. Il aurait préféré lire : demande à la Municipalité de blâmer le bureau d'architectes ou d'en tirer les conséquences pour les projets futurs et d'être plus vigilants. Connaissant les difficultés qui peuvent se présenter dans les projets agro-alimentaires, il approuvera ce préavis.

M. Keusen rappelle que les rapporteurs doivent s'exprimer depuis la salle lorsqu'ils s'expriment en leur nom personnel. Il remercie la Municipalité pour tout leur travail et particulièrement M. le Municipal Bertrand Meylan qui a fait un grand travail dans les alpages. M. Keusen témoigne que lorsqu'il était boursier de la Commune très peu de travaux ont été effectués sur les chalets d'alpage durant plusieurs années mais lorsque M. Bertrand Meylan est arrivé il a fait le nécessaire pour refaire 6 ou 7 toits de chalets. M. Keusen a conscience que ce préavis a été particulièrement compliqué et il le soutiendra.

M. Claude Reymond souhaite rappeler que derrière ce préavis il y a des personnes qui attendent de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, il soutiendra ce préavis.

M. Cyril Maillefer salue le travail de la Cofin qui avait déjà identifié en 2023 que des montants étaient sous-évalués, le Conseil avait alors accepté le préavis 17.2023.

M. Jean-Luc Lecoultré demande quelles conséquences seront tirées de ce qu'il s'est passé, est-ce que de vraies procédures seront mises en place par exemple pour la transmission des dossiers entre municipaux. Lors du premier préavis (qui avait été retiré) en 2013, c'est le concept d'accueil public qui n'était pas abouti et qui avait posé problème, quelle est aujourd'hui la garantie pour un service de qualité pour la buvette ? M le Syndic atteste que des conséquences sont et seront tirées de cette expérience. Par exemple, dans les groupes de travail pour la nouvelle commune le service juridique a récemment été ajouté dans l'organigramme.

M. Jean-Fred Capt informe que la buvette sera un accueil sur réservation. Il y aura un contrat avec les amodiateurs pour un nombre de jours minimum d'ouverture.

M. Nicolas Etienne suggère que des réservations puissent être effectuées via le site internet de la commune.

M. Jean-Luc Lecoultré réprecise sa question sur la gestion de projet spécifiquement, pas seulement sur l'aspect de la communication. D'autre part il est d'avis que ce n'est pas justifié de faire un procès d'intention concernant le rapport de majorité puisque la Cofin a joué son rôle et soulevé des points importants.

M. Eric Rochat défend que dans une transaction commerciale l'offre doit précéder la demande. Il est d'avis que si la buvette n'ouvre que sur réservation il n'y aura pas grand-monde.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

1. Accorde un crédit supplémentaire au Préavis 17/2023 de CHF 380'000.00 (trois cent huitante mille francs) à la Municipalité pour compléter le financement de la rénovation des Grands-Plats de Bise ;

Oui 37 Non 3 Abstentions 4

2. Autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 380'000.00 (trois cent huitante mille francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Oui 38 Non 2 Abstentions 4

M. le Syndic remercie le Conseil pour ce vote et répond à la dernière question de M. Lecoultré, il évoque le fait que des chefs de projet ou des bureaux d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) ont été mandatés pour de récents préavis.

7. Divers et propositions individuelles

M. Claude Reymond rapporte avoir été interpellé par un citoyen qui a reçu un émolument pour un permis d'utilisation d'un procédé de réclame alors qu'un règlement communal stipule que cela n'est pas nécessaire pour des affiches politiques. Il demande comment cette personne peut revenir vers la commune pour régler cette question. M. le Syndic se renseignera.

La Municipalité transmet des réponses pour faire suite aux questions transmises par M. Claude Reymond lors de la séance de Conseil du 8 décembre 2025. Le document est en annexe de ce PV.

M. François Villard demande des nouvelles au sujet du Plan de mobilité. M. le Syndic informe que le Plan est encore dans les Services cantonaux, la Municipalité est en attente de réponses concernant les subsides et le projet sera présenté prochainement.

M. Pascal Conza transmet 3 pétitions à la Présidente du Conseil, en espérant que cela donne du poids à la Municipalité auprès de l'Etat. Les titres sont les suivants :

- Pétition Village du Brassus. Pour de vraies mesures pour atténuer le trafic des pendulaires France-Suisse. Mise en place d'un feu de régulation à l'entrée du village. Parking uniquement pour les voitures contenant plusieurs passagers. Transports publics renforcés entre Les Rousses et la Vallée. (79 signatures)
- Pétition Village du Brassus. Pour une sécurisation du début de la route du Marchairuz. Mise en place d'un trottoir et d'un passage piéton. Ralentissement du trafic dans le S à 30 km/h. (66 signatures)
- Pétition Village du Brassus. Pour arrêter l'effet course de voitures et motos incessant. Pour la limitation du bout droit à la sortie du village direction Col du Marchairuz à 60 km/h. (81 signatures)

M. Pierre-Olivier Capt revient sur le préavis 02.2026 en remerciant les membres et suppléants de la Cofin pour les débats nourris qui n'ont pas suscité de malaise au sein de la commission. M. P.-O. Capt souhaite que le fait d'avoir des avis différents ne suscite pas non plus de malaise au sein du Conseil ou envers la Municipalité. Il revient également sur l'information donnée par le Syndic comme quoi un service juridique a été ajouté à l'organigramme de la future commune, il constate que l'Administration communale est composée de beaucoup plus d'employé.e.s que par le passé et rappelle l'article 88 du Règlement du Conseil qui dit que « *Les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la municipalité et la commission se soient prononcées.* ». M. P.-O. Capt craint que le Copil ne prenne trop de décisions pour la future commune même si ces postes sont liés à des CDD d'un an. Il souhaite que la future Municipalité et le futur Conseil aient un vrai pouvoir de décision.

M. Alexandre Golay relate qu'il y a un endroit très dangereux au Brassus vers le passage piétons qui est devant le Bâtiment AP : les bus prennent et déposent leur personnel à cet endroit et les automobilistes n'ont pas la visibilité sur la passage piétons, ce qui donne lieu à des situations très risquées lorsqu'un automobiliste décide de dépasser le bus qui est à l'arrêt. M. Michel Vullioud répond que les bus devraient aller dans le parking pour charger et décharger les personnes, l'ASP ira contrôler.

M. Jean-Luc Lecoultré remercie la Municipalité au nom des apiculteurs pour les informations au sujet du frelon asiatique et encourage la population à être très attentive à d'éventuels nids et les signaler.

M. Cyril Maillefer remercie la Municipalité pour sa réponse au sujet de l'école du futur. Il est néanmoins inquiet pour les petits commerces qui perdront un certain pourcentage de leurs ventes lorsque les collèges des villages fermeront. Il suggère d'imaginer des mesures d'accompagnement pour eux.

M. Pierre-Olivier Capt s'inquiète au sujet du salage de nos routes, alors que dans d'autres régions le sel est moins utilisé. Le salage coûte en lui-même mais aussi par les coûts induits que sont l'usure accrue des routes, ponts, conduites sous-terraines, véhicules etc... D'autant que le salage pollue gravement les sols et la nappe phréatique, brûle la végétation et menace la faune aquatique. Il demande quelle est la stratégie communale qui permette d'assurer la sécurité tout en tenant compte des effets négatifs connus. M. Michel Vullioud, Municipal, remercie pour la question. Le budget 2026 pour le salage a été drastiquement réduit, les effets négatifs sont en effet connus mais il n'a pas encore été trouvé mieux pour enlever le risque de verglas. A savoir que c'est la DGMR qui donne les autorisations de salage. Les routes cantonales sont salées par l'Etat et les routes du domaine public par la Commune.

M. Pascal Conza rappelle l'inauguration des nouveaux locaux de Vallée de Joux Tourisme au Pont. Il s'étonne d'avoir constaté que le Centre sportif vende les vignettes de ski de fond, la personne à l'accueil lui ayant dit que les fondeurs ne veulent pas aller jusqu'au Pont acheter leur vignette. Il relève que la plupart des manifestations se passent aux environs du Sentier et doute que le fait d'aller acheter un billet de spectacle au Pont corresponde à la volonté de mobilité douce. Il pense aux touristes pour qui les frais de roaming sont élevés et aux personnes âgées qui ne sont pas à l'aise avec internet et les paiements par carte. Il en vient à poser 2 questions : Etes-vous satisfaits de la fréquentation de l'office du tourisme au Pont ? Ne serait-il pas judicieux d'avoir une antenne au Centre sportif ?

M. Bertrand Meylan répond que la fréquentation de Vallée de Joux Tourisme est très satisfaisante, un rapport sera transmis au Conseil dans le rapport de gestion de la Municipalité. Une collaboration est prévue avec Travys pour de la documentation et les vignettes de ski de fond sont vendues par différents prestataires ainsi que sur les pistes.

M. Didier Vaucher a été interpellé par plusieurs personnes qui demandent s'il serait possible d'installer un passage piéton entre L'Orient et Le Sentier, un bus scolaire s'arrête dans cette zone et c'est compliqué pour les enfants de traverser. M. Michel Vullioud, Municipal, prend note.

8. Présentation Planification énergétique territoriale par M. Arthur Lespagnol et un intervenant externe

M. Lespagnol Chef du Bureau technique et M. Mathieu Giroud de Navitas Consilium SA présentent le résultat de 3 ans de travail au sujet de la Vallée de Joux. La présentation est disponible sur le site internet de la Commune sous *politique>séances du Conseil>16 mars 2026>2.28*

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie MM. Lespagnol et Giroud pour leur intéressante présentation. La séance est levée à 22h30.

Joëlle Vullioud

Françoise Messer

Annexes :

- Communications municipales
- Rapport de la commission Ad 'hoc –Préavis 01.2026
- Rapport de la commission des finances – Préavis 01.2026
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 02.2026
- Rapport majoritaire de la commission des finances – Préavis 02.2026
- Rapport minoritaire de la commission des finances – Préavis 02.2026
- Réponse de la Municipalité aux questions transmises par M. Claude Reymond lors de la séance de Conseil du 8 décembre 2025.

Réponse de la Municipalité aux questions transmises par M. Claude Reymond lors de la séance de Conseil du 8 décembre 2025

Le projet du campus de la Vallée de Joux soulève de vives inquiétudes chez les riverains

RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Suite à l'intervention de M. le Conseiller communal Claude REYMOND au sujet des inquiétudes générées par le projet de Campus Vallée de Joux, la Municipalité souhaite donner réponse à ses questions par ce qui suit et profite de donner une information complète au groupement citoyen qui s'inquiète de ce projet.

Bien que le projet global puisse s'étendre sur une durée de 9 ans, les nuisances induites par les différents chantiers de construction varieront fortement en fonction de l'activité exercée. Le gros œuvre de chacun des projets sera potentiellement l'activité la plus ressentie par les riverains. Cette phase sensible de devrait pas durer plus de 12 à 18 mois par projet. A ce stade, les nuisances suivantes sont identifiées :

- la poussière, notamment lors des terrassements ou des démolitions
- le bruit, lié aux engins, aux livraisons de matériaux ou à certaines phases de travaux spécifiques
- l'augmentation ponctuelle du trafic, due aux véhicules de chantier
- des vibrations, limitées à certaines opérations particulières.

Consciente de ces désagréments potentiels, la Municipalité mettra en œuvre plusieurs mesures de limitation afin de réduire au maximum leur impact sur le voisinage.

- Respect strict des horaires réglementaires de travail, avec l'arrêt des activités bruyantes en dehors des plages autorisées. Concrètement, les travaux respecteront les horaires 07h00–12h00 et 13h00–17h00. Il n'est pas prévu de travaux le week-end ou les jours fériés. Les collaborateurs des entreprises arriveront probablement un peu avant afin de pouvoir débiter à 7h00. Ils seront rendus attentif à la limitation du bruit pendant cette période de préparation.
- Utilisation d'engins conformes aux normes acoustiques, régulièrement entretenus. Le mandataire en charge du suivi environnemental de réalisation sera responsable des contrôles.
- Mise en place de procédures de réduction des poussières (arrosage des zones sensibles, nettoyage des voies, bâchage des camions).
- Organisation pointue des livraisons pour limiter les pics de circulation et éviter les heures de forte affluence.

- Surveillance des travaux susceptibles de provoquer des vibrations et adaptation des méthodes si nécessaire.

Cependant, de manière exceptionnelle, il peut arriver que les travaux se prolongent quelque peu après 17h00 pour des raisons techniques.

La Municipalité rappelle que la compétence du Conseil communal s'applique au développement des infrastructures scolaires de l'école obligatoire, propriétés de la Commune du Chenit, qui constitue une des entités du Campus Vallée de Joux. Le développement des infrastructures de formation de l'école post obligatoire, propriété de l'Etat de Vaud et de la Fondation en faveur de l'Ecole Technique, n'est ni du ressort de Conseil communal ni de la Municipalité.

La Municipalité ne peut néanmoins que saluer la proactivité de l'ETVJ de planifier le développement de la formation professionnelle pour les jeunes qui travailleront plus tard à la Vallée de Joux ou ailleurs, des formations dont certaines ne sont pas encore existantes sur le site actuel de l'ETVJ et ne seront pas toutes en lien direct avec l'industrie horlogère.

Concernant le mélange d'élèves de différentes tranches d'âge, nous rappelons que l'étape 1 à l'étude concerne uniquement l'intégration de 5 et 6P sur le site chez le Maître soit un regroupement des tranches d'âge de 8 à 15 ans. Les tout-petits (accueil scolaire et parascolaire) ne seront concernés que par la phase 2 selon le principe prévu dans le plan de développement scolaire et dont les études détaillées n'ont pas démarré.

Il est à relever qu'au Collège de Vallorbe les élèves de la 1ère à la 11ème année partagent le même site. L'organisation d'activités communes permet de renforcer les liens entre élèves d'âges différents, les grands ont naturellement tendance à s'occuper des tout-petits. Les horaires scolaires des élèves sont différents en fonction de leur âge, les récréations n'ont pas lieu en même temps.

Concernant la remise en question de dépenses jugées comme colossales dans un contexte incertain, qui plus est pour le Pôle Santé et sa rénovation ainsi que son futur EMS. Il est important de rappeler en préambule que le Pôle Santé Vallée de Joux (PSVJ) est une association privée reconnue d'intérêt public.

Le PSVJ étudie actuellement plusieurs options de rapprochement avec des partenaires tels que le GHOL ou l'EHC dans le but de pérenniser l'institution et les prestations offertes à la population. Dans ce cadre, les différentes options évaluées mènent toutes à une augmentation de l'activité sur le site de Chez-le-Maître.

Les décisions quant aux investissements concernant la rénovation du bâtiment actuel n'est pas de la compétence communale. Les communes peuvent être un soutien, notamment au vu de l'importance d'une telle institution pour notre région, mais la compétence revient aux institutions elles-mêmes et au Conseil d'Etat.

Le PSVJ est en cours de discussion avec les services de l'Etat quant à la modernisation du bâtiment actuel. Plusieurs versions du projet ont déjà été discutées avec le Canton afin de trouver le meilleur projet tant pour la bonne mise en œuvre des missions et prestations du PSVJ que pour les finances de l'institution.

Le projet d'Ecole du futur a démarré bien avant la législature actuelle et donc avant de savoir qui se représente et surtout bien avant que la fusion des trois communes combières ne soient actées, voire même possible. Les premières démarches concrètes pour la rénovation et la construction de nouvelles infrastructures ont en effet démarrées en 2017. Un groupe de travail a été créé en 2018 pour réfléchir aux diverses variantes d'évolution. Le CODIR de l'ASIVJ avait mis ce projet en retrait pendant la période COVID et s'est ensuite d'abord consacré à la professionnalisation de l'association avec la création du secrétariat général qui a démarré son activité en mai 2021. Ensuite, il a repris ses réflexions pour établir le plan de développement des infrastructures scolaires, parascolaires et sportives adopté en janvier 2024 par le Conseil intercommunal et qui sert de base au développement proposé aujourd'hui. Ce plan de développement se base sur une analyse des besoins, ainsi que sur une analyse de l'état des bâtiments actuels qui ne correspondent plus aux normes ni scolaires (besoins de l'enseignement et nombre d'enfants croissant), ni techniques (énergie, incendie). Une rénovation des bâtiments ne

permet pas de couvrir les besoins actuels de l'Ecole et a poussé à investir dans un bâtiment sur le site de Chez-les-Maître.

Un site unique permettra :

- une organisation scolaire optimisée ;
- une mutualisation des ressources humaines plus aisée ;
- une concordance pédagogique envers tous les élèves ;
- une meilleure équité au niveau des ressources et des prestations ;
- un mélange des âges bénéfique pour la vie scolaire en favorisant les échanges ;
- des locaux de qualité qui profiteront autant à l'enfant qu'à l'enseignant.

Concernant l'avenir de ce projet après la fusion, il faut rappeler que l'ensembles des propriétés des trois communes reviendront à la Commune de La Vallée de Joux selon la convention de fusion. La nouvelle Commune reprendra les responsabilités de la Commune du Chenit au niveau des bâtiments, ainsi que celles de l'ASIVJ concernant la gestion du scolaire et parascolaire à la Vallée de Joux. Pour la partie sportive du complexe, en dehors des heures scolaires, ce sera le Centre Sportif de la Vallée de Joux SA (CSVJ SA) qui gèrera les créneaux horaires pour la location des salles pour les associations sportives de la Vallée de Joux. Concernant le bâtiment des Cytises, il y a un magnifique projet avec le Patrimoine Vallée de Joux qui commence à voir le jour, un emplacement idéal pour une synergie avec l'Espace horloger.

A la question de savoir si un projet d'une telle ampleur mérite une votation populaire, c'est là de la compétence du Conseil communal et non pas de la Municipalité.

M. le Conseiller communal Claude REYMOND juge qu'il s'agit là d'infrastructures surdimensionnées et qui font doublons, notamment avec la gestion confiée au CSVJ SA, avec en plus des nuisances potentielles. La Municipalité souhaite préciser qu'il s'agit majoritairement de manifestations sportives. Par contre, la salle qui a été mis à l'enquête propose une compatibilité pour y ajouter du matériel pour de la sono et des lumières en cas de besoin, par exemple pour pouvoir proposer des soirées de gym (gala). Cette salle pourra aussi être occasionnellement utilisée pour un concert, par exemple pour nos harmonies et autres chorales locales, séminaires ou conférences pour les entreprises, mais tout ceci hors des périodes scolaires, donc effectivement en soirée ou les week-ends. Un parking mutualisé pour le site du Campus est prévu sous le futur EMS, de plus un parking de 100 places à côté de l'ETVJ sera mis en service, et des demandes de parking chez Blancpain seront demandées comme actuellement lors de grosses manifestations au CSVJ SA qui en aura effectivement l'exploitation hors périodes scolaires.

L'évaluation des besoins de l'EPS et de l'ETVJ en matière sportive montre clairement un manque en infrastructures adaptées tant du point de vue quantitatif (il n'y a pas assez de salles pour le nombre d'heures de sports nécessaires) que de celui de la qualité de ces infrastructures (salles trop petites, obsolètes et vétustes). De plus, les sociétés de la Vallée de Joux ont clairement manifesté une demande d'infrastructures plus adaptées et modernes pour couvrir les besoins liés aux entraînements de leurs membres. La nouvelle salle vient en complément de celle du CSVJ SA.

La Municipalité rappelle que la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) oblige les communes à densifier les espaces bâtis existants plutôt que de les étendre en construisant dans des zones périphériques moins sensibles aux nuisances. Il s'agit donc là d'une simple conséquence de la volonté populaire de lutter contre le mitage du territoire.

Concernant le trafic en exploitation, La Municipalité tient à préciser que l'ensemble des entités présentes sur le site sera doté d'un plan de mobilité d'entreprise définissant différentes mesures visant à maximiser le potentiel de report de l'utilisation individuelle de la voiture vers les transports publics ou la mobilité active. Le dimensionnement limité et la tarification des places de stationnement à disposition constituera une contrainte permettant d'atteindre ces objectifs de report modal.

En outre, l'intégralité des élèves scolarisés sur site dispose gratuitement d'une solution de transport public sur mesure (transport public ou transport dédié). Le phénomène des « parents taxis » demeurera une exception.

Enfin, la Municipalité rappelle que le développement des différentes entités du Campus Vallée de Joux est accompagné d'une réflexion complète sur la requalification de la route cantonale prévoyant notamment une modération du trafic et une sécurisation de tous les modes de déplacement.

Le développement des espaces scolaires tels cours d'écoles en béton, barricadées au public même quand les élèves ne sont pas là est un concept obsolète. Le lieu de rencontre intergénérationnel ne sera pas source de nuisances. Il s'agit de créer des espaces verts permettant des activités pour les élèves de tous les niveaux, qui seront également prisés par les familles. Pendant les plages horaires scolaires, ces espaces permettront des rencontres et des activités organisées avec les résidents du PSVJ, activités qui sont déjà organisées aujourd'hui. Hors de ces plages, ces espaces seront dédiés à la population et les règles concernant les nuisances nocturnes actuellement en vigueur sur le territoire communal seront applicables. Les résidents de l'EMS plus sensibles, nécessitant des soins plus aigus ne seront pas dans la partie ouverte de l'EMS

La Municipalité rappelle que les résidents du PSVJ vivent déjà à proximité de l'EPS, et il n'y a eu aucune plainte à ce jour. Les EMS d'aujourd'hui sont construits dans des endroits favorisant les interactions avec la population et les échanges intergénérationnels. De plus, les résidents apprécient tout particulièrement les espaces verts au sein desquels ces partages pourront avoir lieu. La mutualisation des espaces proposée dans le campus va exactement dans ce sens du vivre ensemble. Il est à relever que l'héliport sera déplacé. Plusieurs variantes sont à l'étude encore actuellement, les contraintes étant fortes. Elles prennent justement également en compte les nuisances potentielles et il sera mis à l'enquête comme tout autre projet.

La localisation de la nouvelle centrale de secours de SOGEBOS SA a fait l'objet d'une évaluation et d'une étude attentive afin, d'une part, de ne pas précéder le déploiement des différents projets, et, d'autre part, de minimiser au maximum les impacts sur les riverains. En particulier, une cheminée d'une hauteur normée sera installée afin de ne pas impacter le voisinage lors des rares mises en fonction de cette installation de secours.

Au niveau de la transparence financière exigée, la Municipalité rappelle que ce projet fait l'objet de deux crédits d'étude pour un montant de 5,8 millions de francs, les deux disponibles sur le site Internet communal. Un crédit de construction du montant total du projet sera demandé en octobre 2026 et donc public dès le mois d'août 2026 avec tous les montants requis pour ce projet. De plus, deux séances publiques d'information ont été organisées à ce jour pour une compréhension globale du projet. Les Conseillers communaux des trois communes ont également bénéficié d'une séance d'information.

Le plafond d'endettement actuel de la Commune du Chenit est de 40 millions de francs. Pour la nouvelle Commune de La Vallée de Joux, il sera à coup sûr supérieur à 80 millions de francs. C'est le plus important projet de ces 30 dernières années à la Vallée de Joux qui devrait bénéficier de plus de 8 millions de francs de subventions cantonales.

Concernant les cuisines militaires, il s'agissait là de répondre à un besoin pressant en attendant la construction de nouveaux locaux à Orbe 5 au Sentier. Les CHF 140'000.00 (et non pas CHF 170'000.00) investis étaient clairement destinés à une utilisation provisoire. L'utilisation par la suite se fera sous forme de location pour des fêtes, manifestations ou autre comme dans le passé, ces derniers bénéficiant de ces travaux.

Concernant l'impact sur la valeur immobilière et le cadre de vie, la Municipalité est convaincue que le résultat va au contraire engendrer une augmentation de la valeur des propriétés dans le quartier Chez-Le-Maitre grâce aux nouvelles infrastructures. L'augmentation de l'attractivité du quartier est prévisible.

Au niveau d'une prétendue désertification des villages de la Vallée de Joux, même si les enfants sont à l'école la journée, ils habiteront toujours dans les villages, et si on entendra plus leur rire pendant les récréations, ils seront toujours présents sur le chemin de l'école, en soirée, durant les week-ends et pendant les vacances scolaires. Cette présence associée à celle de leurs parents, des voisins, des amis sont les garants du maintien de la vie villageoise, tel que nous la connaissons aujourd'hui. Quant

aux bâtiments abritant actuellement les écoles, ils seront réaffectés en fonction des projets communaux ou privés . Concernant celui des Cytises par exemple un projet avec l'association du Patrimoine Vallée de Joux est déjà en cours.

La Municipalité espère avoir répondu de manière complète à M. le Conseiller communal Claude REYMOND ainsi qu'à bon nombre de citoyens inquiets de ces changements. Ce projet est néanmoins réfléchi, cadré, coordonné, ceci sur la base d'une vision globale, moyennant des investissements certes conséquents, mais qui devront être consentis également si le projet est refusé. Finalement, il amènera une qualité de vie bien meilleure pour une grande partie de la population et surtout des infrastructures dont l'ensemble de la Vallée de Joux pourra bénéficier.

L'ensemble de la Municipalité reste en tout temps disponible pour répondre à vos questions, dont le Syndic, pour mémoire, tous les mardis matin de 6h30 à 8h00 dans son bureau sans prise de rendez-vous.